

Compte rendu de la séance du jeudi 25 mars 2021

Etaient présents : BENSEGHIR Guillaume, BOVE Alain, CHADEBEC Brice, GUERINI Claude, PISANO Nadine, RENAUD Laurent, RICHAUD Eliette, LATIL Marjolaine, SCHMALTZ Fabien, DIMITROPOULOS Claude

Représentés : LATIL Maryse procuration à Claude DIMITROPOULOS, ALLEGRINI Laetitia procuration à Brice CHADEBEC, COLIN Laurent procuration Claude GUERINI, PLE Cyril procuration Brice CHADEBEC, TRANCHANT Yannick procuration BENSEGHIR Guillaume

Secrétaire de la séance : Claude GUERINI

M. le Maire ouvre ensuite la séance en donnant lecture du compte rendu de la séance précédente lequel compte rendu n'apportant aucune remarque est adopté à l'unanimité des membres présents.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Brice CHADEBEC
Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Le Conseil Municipal à l'unanimité

➤ déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Claude GUERINI

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Brice CHADEBEC après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	166 500.17			262 171.53	166 500.17	262 171.53
Opérations exercice	64 771.36	184 680.88	381 672.81	452 888.86	446 444.17	637 569.74
Total	231 271.53	184 680.88	381 672.81	715 060.39	612 944.34	899 741.27
Résultat de clôture	46 590.65			333 387.58		286 796.93
Restes à réaliser	96 936.79	46 600.00			96 936.79	46 600.00
Total cumulé	143 527.44	46 600.00		333 387.58	96 936.79	333 396.93
Résultat définitif	96 927.44			333 387.58		236 460.14

Le Conseil Municipal à l'unanimité

➤ déclare que le compte administratif, pour l'exercice 2020, par le Maire, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 333 387.58

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	262 171.53
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	208 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	71 216.05
Résultat cumulé au 31/12/2020	333 387.58
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	333 387.58
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	96 927.44
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	236 460.14
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des taxes appliqués en 2020 soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11.00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36.00 %

Il précise que cette année, compte tenu de la réforme de la taxe d'habitation, le taux d'habitation, le taux de référence de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 correspond à la somme des taux de 2020 de la Commune et du Département. Le taux du Département des AHP est de 20.70 %.

Monsieur le Maire informe que cela n'aura pas d'incidence sur les avis d'impôts fonciers des contribuables.

Le Conseil à l'unanimité

➤ Décide de ne pas augmenter les taux des taxes pour 2021, lesquels sont les suivants en intégrant la réforme

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.70 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36.00 %

VOTE DU BUDGET 2021

Monsieur le Maire présente le BP 2021
Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Noyers sur Jabron,

Le Conseil à l'unanimité,

➤ **Décide** l'adoption du budget de la Commune de Noyers sur Jabron pour l'année 2021 présenté par son Maire, et s'élevant :

En section de fonctionnement à la somme de :	657 530 €
En section d'investissement à la somme de :	544 626 €

PROGRAMME ONF 2021

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le programme des travaux 2021 d'un montant de 4 800.00 € HT que l'ONF souhaite réaliser sur la commune à savoir :

- Création d'un périmètre : ouverture de layons avec peinture de lisières et placards

Le Conseil, à l'unanimité,

➤ **Refuse** de réaliser le programme 2021 proposé par ONF

SUBVENTION ASSOCIATION DU PATRIMOINE DE NOYERS

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention de l' Association pour la protection du patrimoine de Noyers

Le Conseil à l'unanimité,

➤ **Décide d'octroyer :**
- **500 € à l'Association pour la protection du patrimoine de Noyers,**

PORTANT CREATION D UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D ACTIVITE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-I-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel service administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

Sur le rapport de Monsieur le Maire ;

Le Conseil à l'unanimité

➤ **Décide** La création à partir du 1 avril 2021 et jusqu'au 31 décembre 2021 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'agent administratif territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 h

VOIRIE COMMUNALE VC N°4 -DEMANDE DE SUBVENTION FODAC

Monsieur le Maire informe que suite à l'ouverture de la ligne budgétaire travaux de voirie en investissement, concernant le devoiement d'une section de la VC n°4 consecutive à l'érosion du Riou Sara . Cette portion de voie présente des dénivelés dangereux pour les usagers. Le déplacement et la reconstruction de cette portion de voie se fera sur la parcelle n° 5a après acquisition de celle-ci.

Le montant de la mise en sécurité est de 42 000 € TTC soit 35 000 € HT.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du FODAC 2021

Sous réserve de l'obtention des crédits, le plan de financement pourrait s'établir de la façon suivante :

FODAC	11 700 €
Amendes de police	10 000 €
Fonds propres	13 300 €
TOTAL	35 000 €

Le Conseil à l'unanimité,

➤ **Approuve** la réalisation de cette opération et son estimation financière;

➤ **Accepte** le plan de financement ci-dessus

➤ **Autorise** Monsieur le Maire à demander auprès du Conseil Départemental au titre du FODAC une subvention d'un montant de 11 700 € suivant le plan de financement ci-dessus.

VOIRIE COMMUNALE DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE

Suite à la délibération ci-dessus, Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police

Le Conseil à l'unanimité,

► **SOLLICITE** les subventions les plus élevées possibles du Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police

MARCHE HEBDOMADAIRE : REVISION DROITS DE PLACE

Monsieur le Maire propose de revoir les droits de place du marché. Il soumet au Conseil la proposition suivante :

	EXPOSANTS REGULIERS	EXPOSANTS OCCASIONNELS
Emplacement	30 €/saison	1 € le m linéaire par marché
Electricité	35 €/saison	1.5 € par marché

Il précise que dans le contexte actuel de l'épidémie de COVID, le marché est un soutien aux producteurs locaux. Compte tenu de la situation géographique de la commune, éloignée des commerces, le marché offre aux habitants des commerces de proximités.

Le Conseil à l'unanimité,

► **APPROUVE** les tarifs ci-dessus

DEMANDE DE SUBVENTION FRAT - ACHAT D UNE MAISON DE VILLAGE

Monsieur le Maire informe le conseil que suite au projet d'acquisition de la maison de village sise sur la parcelle D 622, d'une superficie totale bâtiment et jardin de 635 m², d'une valeur de 110 000 € qui permettrait de revaloriser le centre du village.

Cette acquisition permettrait la création d'un logement social, de type PALULOS avec un loyer de 4.98 € par m² de surface utile en conformité avec la circulaire des loyers en vigueur.

Dans le cadre du FRAT foncière la Région peut nous à octroyer une subvention. Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer

Le Conseil, à l'unanimité,

► **Approuve** le projet d'acquisition de la maison de village sise sur la parcelle D 622 d'une superficie totale de 635 m², comprenant :

- une maison de 97.19 m² ancienne qui après travaux sera un logement social
- un garage de 70 m² qui après travaux sera un local jeune
- un jardin de 467.81 m².

Valeur de l'acquisition 110 000 € .

► **Approuve** la création d'un logement social de type PALULOS, avec un loyer de 4.98 € par m² de surface utile soit 97.19 m², et un jardin de 390 m²

► **S'engage** à tout mettre en oeuvre pour optimiser la performance énergétique du logement avant la mise en location dans le cadre de l'acquisition foncière de bâti existant

► **Approuve** le plan de financement suivant :

- Fonds propre	33 200 €
- FRAT 30%	33 000 €
- DETR 2021	43 800 €
TOTAL	110 000 €

► **Sollicite** l'aide de la Région et approuvant les termes de l'acte d'engagement de respecter les conditions de subventionnement Régional

► **Autorise** le Maire à signer l'acte d'engagement de respecter les conditions de subventionnement Régional

DEMANDE D ACQUISITION D UN CHEMIN COMMUNAL A ST MARTIN

Monsieur le Maire fait part au membres du Conseil Municipal de la demande de Madame DELPORTE Sarah concernant une proposition d'achat d'un terrain communal d'environ 250 m2 jouxtant ses propriétés parcelle E 903, 397, 947, 949. Il présente le plan où est matérialisé la partie destinée à la vente.

Un conseiller met en évidence, que ce terrain, objet de la demande, deservirait la maison mitoyene (parcelle E 396).

Les membres du Conseil demande à ce qu'une vérification soit effectuée.

PROJET D'INSTALLATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE PAR UN PROPRIÉTAIRE PRIVÉ

Ce point est reporté, et porté à l'ordre du jour d'un prochain conseil

Fin de la séance 22 h 30

**Le Maire,
B. CHADEBEC**

